

2016_CT2_039

OBJET : Ressources - Finances - Affectation du résultat 2015 - Budget Général - Territoire du Pays d'Aix

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

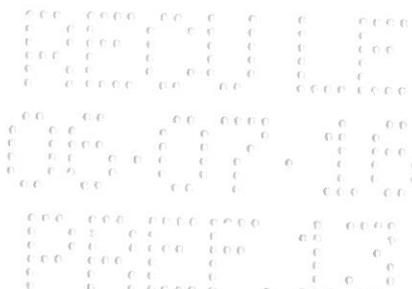
Ressources / Finances

■ Séance du 23 juin 2016

02_1_01

■ Affectation du résultat 2015 - Budget Général - Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



Métropole d'Aix - Marseille - Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances

■ Séance du 30 juin 2016



■ Affectation du résultat 2015 - Budget Général - Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Un des principes énoncé par l'instruction M14 consiste à constater au compte administratif la réalité du résultat de l'exercice de l'année précédente : un solde positif ou un besoin de financement. La détermination de ce résultat s'effectue à la clôture de l'exercice.

Ce n'est qu'après avoir consigné la réalité de ce résultat que celui-ci fait l'objet d'une affectation :

soit au financement de la section d'investissement
soit au financement de la section de fonctionnement

- Le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068), pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

- Le Conseil de la Métropole dans sa séance du 28 avril a arrêté les comptes de l'exercice 2015 en adoptant les comptes de gestion et administratif 2015 qui font apparaître :

Un solde d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de : 2 842 213 ,68

Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 6 261 931,54

Par conséquent, le résultat de clôture cumulé pour 2015 se définit comme suit :

Un solde de clôture en investissement de 3 875 779,93 €

Un solde de clôture en fonctionnement de 8 949 611,01 €

Ce qui donne un solde cumulé (excédent) de 12 825 390,94 €

Pour mémoire, rappelons que le résultat de clôture de 2014 en investissement s'élevait à un excédent de 1 033 566,25 €, et en fonctionnement à un excédent de 21 854 678,30 €.

Par ailleurs, la **section d'investissement** laisse apparaître des **restes à réaliser** :

En dépenses pour un montant de 16 435 950,16 €

En recettes pour un montant de 6 815 000,00 €

Il y a donc un besoin de financement de la section d'investissement car elle laisse apparaître un résultat net cumulé de **5 745 170,23 €**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;et notamment l'article L.2311-5 ;
- La délibération n°HN 089-220/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 adoptant le compte de gestion 2015 ;
- La délibération n°HN 051-182/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 adoptant le compte administratif 2015.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

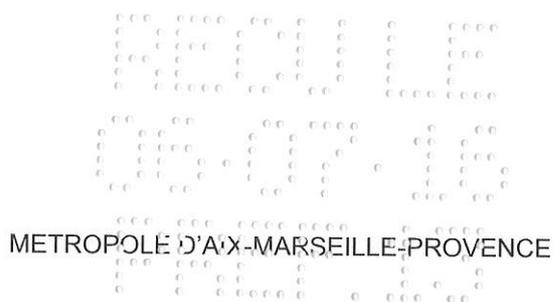
Article unique :

Suivant le principe d'affectation énoncé plus haut il est décidé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 soit **8 949 611,01 €**, en priorité à la couverture du déficit d'investissement soit **5 745 170,23 €** de façon à couvrir le besoin de financement de la section, le solde en excédent de fonctionnement reporté soit **3 204 440,78 €**.

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	5 745 170,23 €
Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté	3 204 440,78 €

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

N°

Affectation du résultat 2015 – Budget Général – CT2

Il s'agit d'approuver l'affectation du résultat 2015 relatif au Budget Général du CT2

OBJET : Ressources - Finances - Affectation du résultat 2015 - Budget Général - Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	78
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - LENFANT Gaëlle

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016